



Suspicion d'abus de faiblesse

Par **KENOK**, le **02/04/2021** à **15:48**

Bonjour,

Nous sommes 2 frères de 69 (Arnaud) et 67 ans (Patrick). Nous avons une maman âgée de 93 ans, veuve depuis 6 ans, qui vit au quotidien avec Patrick dans le Loiret. Arnaud qui vit dans le Morbihan s'inquiète depuis qq semaines d'avoir de moins en moins de nouvelles de sa maman. Surtout depuis qu'il demande des informations sur certains souvenirs de valeur de son papa décédé il y a 6 ans.... qui semblent disparaître.... donnés, vendus...?

Question 1 : peux t'on considérer qu'il peut y avoir suspicion d'abus de faiblesse à l'encontre de Patrick ?

Question 2 : A quel moment, et comment déclencher une mise sous tutelle ou curatelle de leur maman pour protéger les intérêts d'Arnaud contre d'éventuels captations de son frère Patrick ?

Merci d'avance pour votre éclairage juridique.

Arnaud.

Par **youris**, le **02/04/2021** à **17:20**

bonjour,

pour une mesure de protection de majeur incapable, voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155>

le principal document à fournir, c'est un certificat médical circonstancié indiquant que la personne n'est plus capable de se gérer ou de gérer ses affaires.

salutations